

Tulle, le 7 juillet 2026

Stop aux incivilités : la Ville de Tulle renforce les sanctions contre les dépôts sauvages

Parce que le respect du cadre de vie est l'affaire de tous, la Ville de Tulle franchit une nouvelle étape dans la lutte contre les incivilités. À l'initiative du maire, Laurent Melin, le Conseil municipal a adopté, le 24 juin dernier, la mise en place d'une amende administrative destinée à sanctionner plus efficacement les auteurs de dépôts sauvages. Une mesure claire pour dire stop aux comportements qui dégradent notre ville et pénalisent l'ensemble des habitants.

Les dépôts sauvages sont désormais passibles d'une amende pouvant atteindre 135 €, voire davantage en cas de dépôts illégaux de grande ampleur et de récidive.

Le respect du cadre de vie n'est pas négociable

Chaque jour, les agents municipaux assurent l'entretien de l'espace public. Pourtant, ils sont trop souvent contraints d'intervenir pour ramasser des déchets abandonnés, nettoyer des dépôts sauvages, des déjections canines ou encore des mégots de cigarettes.

Ces interventions répétées détournent les équipes de leurs missions premières : entretenir, embellir et valoriser notre ville.

En 2025, le coût de l'enlèvement des dépôts sauvages s'est élevé à 36 404 €. Une somme importante supportée par l'ensemble des contribuables, alors qu'elle pourrait être consacrée à des projets utiles au service des Tullistes.

Des solutions existent : il n'y a plus d'excuse

La Ville rappelle que chacun dispose de solutions simples et accessibles pour évacuer ses déchets dans de bonnes conditions.

Les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans les 6 déchetteries du territoire ainsi que sur la plateforme de compostage de Saint-Mexant.

Dans certains quartiers, Tulle Agglo propose également un service gratuit de broyage des végétaux à domicile, sur rendez-vous.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent bénéficier du service municipal d'enlèvement des encombrants, sur rendez-vous.

Enfin, les objets encore en bon état peuvent être confiés à l'espace éco-solidaire du Secours populaire ou à la ressourcerie du Carnyx, afin de leur offrir une seconde vie.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une ville propre est une ville respectée

« Une ville propre est une ville respectée. J'ai souhaité que la Ville adopte cette nouvelle mesure parce qu'il n'est plus acceptable que les incivilités de quelques-uns dégradent le quotidien de tous. Nous faisons le choix de la tolérance zéro face aux dépôts sauvages et aux comportements irrespectueux. Tulle, on l'aime, on la respecte. »

Laurent Melin, maire de Tulle

« Préserver la propreté de notre ville est une responsabilité collective. La collectivité met à disposition des habitants des solutions adaptées pour gérer leurs déchets. En contrepartie, chacun doit prendre sa part de responsabilité afin de préserver un cadre de vie agréable pour tous. »

Sylvie Dalesme, maire adjointe en charge de la propreté urbaine